

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 24 septembre 2024

Objet : Demande d'accès à l'information - Organigrammes, budget et masse salariale

La présente fait suite à vos demandes d'accès à l'information reçues à nos bureaux le 20 septembre dernier relativement au sujet mentionné en titre. Vous trouverez ci-joint les organigrammes des années 2017 et 2021.

En ce qui concerne l'organigramme de l'année en cours, celui-ci est disponible sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :

<https://www.ville.baie-comeau.qc.ca/wp-content/uploads/2024/09/Organigramme-2.pdf>

Concernant le budget pour ces mêmes années, ces informations sont également disponibles sur le site Internet de la Ville aux adresses suivantes :

2024 : https://www.ville.baie-comeau.qc.ca/wp-content/uploads/2023/12/Budget-2024_MAMH.pdf

2021 : https://www.ville.baie-comeau.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/VBC_Documents_budget_2021_MAMH.pdf

2017 : https://www.ville.baie-comeau.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/Previsions_budgetaires_2017_MAMOT.pdf

L'information concernant le nombre d'employés pour chaque année se trouve dans le même fichier qui contient l'organigramme. Le coût de la masse salariale est une information qui se retrouve dans le budget de chaque année.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec la soussignée.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BeentHt

M^e Alexandra Hébert, avocate

AH/cb

p. i

Ville de Baie-Comeau



